

# **CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES**

## **RAPPORT FINANCIER ANNUEL**

31 mars 2025

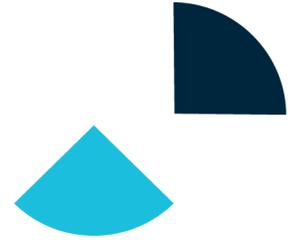
# CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

## RAPPORT FINANCIER ANNUEL

31 mars 2025

### TABLE DES MATIÈRES

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Bilan	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 11
Renseignements complémentaires	
Annexe A - Revenus de projets et ententes	12
Annexe B - Produits autonomes	12
Annexe C - Charges de projets et ententes	12
Annexe D - Fonctionnement	13
Annexe E - Mandats spéciaux	13



## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration  
Conseil de la culture des Laurentides

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2025, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Amyot Gélinais, s.e.n.c.r.l.*<sup>1</sup>

Saint-Jérôme  
Le 29 mai 2025

<sup>1</sup> Par CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A126493

# CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

## RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 mars 2025

	Fonds d'administration	Fonds des immobilisations	2025 Total	2024 Total
<b>PRODUITS</b>				
Contributions				
Ministère de la Culture et des Communications	342 964 \$	- \$	342 964 \$	354 928 \$
Conseil des arts et des lettres du Québec	49 500	-	49 500	49 500
	392 464	-	392 464	404 428
Revenus de projets et ententes (annexe A)	99 342	-	99 342	115 995
Produits autonomes (annexe B)	36 208	-	36 208	36 276
	528 014	-	528 014	556 699
<b>CHARGES</b>				
Charges de projets et ententes (annexe C)	97 873	-	97 873	125 239
Fonctionnement (annexe D)	438 189	-	438 189	417 977
Mandats spéciaux (annexe E)	17 790	-	17 790	30 173
Amortissement des immobilisations corporelles	-	1 756	1 756	2 961
	553 852	1 756	555 608	576 350
<b>INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>				
	(25 838) \$	(1 756) \$	(27 594) \$	(19 651) \$

# CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

## ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Exercice terminé le 31 mars 2025

	Fonds d'ad- ministration	Fonds des immo- bilisations	Actif net affecté	2025 Total	2024 Total
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	14 140 \$	7 799 \$	149 629 \$	171 568 \$	191 219 \$
Insuffisance des produits sur les charges	(25 838)	(1 756)	-	(27 594)	(19 651)
Virement interfonds (note 7)	33 412	-	(33 412)	-	-
<b>SOLDE À LA FIN</b>	21 714 \$	6 043 \$	116 217 \$	143 974 \$	171 568 \$

# CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

## BILAN

31 mars 2025

	2025	2024
<b>ACTIF</b>		
<b>ACTIF À COURT TERME</b>		
Encaisse	99 569 \$	235 659 \$
Débiteurs (note 3)	59 888	38 164
Charges payées d'avance	29 488	2 438
	188 945	276 261
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4)</b>	6 043	7 799
	194 988 \$	284 060 \$
<b>PASSIF</b>		
<b>PASSIF À COURT TERME</b>		
Créditeurs (note 5)	46 309 \$	30 297 \$
<b>PRODUITS REPORTÉS (note 6)</b>	4 705	82 195
	51 014	112 492
<b>ACTIF NET</b>		
Investi en immobilisations	6 043	7 799
Grevé d'affectations d'origine interne (note 7)	116 217	149 629
Non affecté	21 714	14 140
	143 974	171 568
	194 988 \$	284 060 \$
<b>ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (note 8)</b>		

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

\_\_\_\_\_, administrateur

\_\_\_\_\_, administrateur

# CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

## FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 mars 2025

	2025	2024
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Insuffisance des produits sur les charges	(27 594) \$	(19 651) \$
Élément sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	1 756	2 961
	(25 838)	(16 690)
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement	(110 252)	34 329
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE</b>	(136 090)	17 639
<b>ENCAISSE AU DÉBUT</b>	235 659	218 020
<b>ENCAISSE À LA FIN</b>	99 569 \$	235 659 \$

# CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2025

---

### 1. STATUTS ET OBJECTIF

L'organisme est constitué comme un organisme sans but lucratif en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (Québec). Son objectif est d'appuyer le développement des arts et de la culture sur son territoire. Il regroupe, représente et offre des services aux intervenants de l'ensemble des domaines artistiques et culturels des Laurentides. La concentration menée par le Conseil de la culture des Laurentides conduit à des actions de sensibilisation, de représentation, de promotion et de développement auprès des principaux acteurs du milieu culturel régional et lui permet de jouer un rôle-conseil auprès de différents partenaires.

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

#### Comptabilité par fonds

Les produits et les charges afférents à la prestation des services et à l'administration de l'organisme sont présentés dans le fonds d'administration.

Le fonds d'immobilisations comprend les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations.

#### Comptabilisation des produits et des apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Les apports affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les produits de placements non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

Les commandites, sous forme de biens et services reçus à titre gratuit, ne sont pas constatées dans les états financiers de l'organisme.

# CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2025

---

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

	<b>Périodes</b>
Équipement informatique	5 ans
Mobilier de bureau	10 ans

#### Instruments financiers

##### *Évaluation initiale*

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

##### *Évaluation ultérieure*

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des comptes clients et des contributions à recevoir.

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

### 3. DÉBITEURS

	2025	2024
Clients	2 330 \$	900 \$
Taxes	10 293	7 169
Contributions	47 265	30 095
	<b>59 888 \$</b>	<b>38 164 \$</b>

# CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2025

### 4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2025		2024	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Équipement informatique	56 602 \$	55 831 \$	771 \$	1 007 \$
Mobilier de bureau	32 723	27 451	5 272	6 792
	89 325 \$	83 282 \$	6 043 \$	7 799 \$

### 5. CRÉDITEURS

	2025	2024
Fournisseurs	18 196 \$	9 229 \$
Salaires et vacances	28 113	21 068
	46 309 \$	30 297 \$

### 6. PRODUITS REPORTÉS

Les produits reportés se rapportent à des contributions d'organismes destinées à couvrir des charges de fonctionnement du prochain exercice et d'exercices subséquents.

	2025	2024
Solde au début	82 195 \$	86 044 \$
Plus : Contributions reçues	4 705	82 195
Moins : Montants constatés à titre de produits de l'exercice	(82 195)	(86 044)
Solde à la fin	4 705 \$	82 195 \$

# CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2025

---

### 7. VIREMENTS INTERFONDS ET ACTIF NET GREVÉ D'AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE

Au cours de l'exercice, l'organisme a affecté un montant de 11 786 \$ et a utilisé un montant de 20 198 \$ faisant l'objet d'une affectation. Il a aussi retourné à l'actif net non affecté un montant de 25 000 \$ portant ainsi le solde des actifs grevés d'une affectation interne à la fin de l'exercice à 116 217 \$, réparti de la manière suivante :

	2025	2024
Acquisition d'équipement informatique	10 000 \$	10 000 \$
Aménagement et déménagement des locaux	-	2 973
Optimisation gestion relation clients	5 802	10 241
Prix Arts-Affaires	10 415	11 415
Projet de planification stratégique	30 000	40 000
Ressources humaines	60 000	75 000
	<b>116 217 \$</b>	<b>149 629 \$</b>

### 8. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les engagements pris par l'organisme en vertu de baux et de contrats de location-exploitation totalisent 113 688 \$ et les versements à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2026	29 115 \$
2027	21 154 \$
2028	21 154 \$
2029	21 154 \$
2030	21 111 \$

### 9. INSTRUMENTS FINANCIERS

#### Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 mars 2025 sont détaillés ci-après.

#### Risque de crédit

Pour les contributions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants qu'il a la quasi-certitude de recevoir en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

# CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

## RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Exercice terminé le 31 mars 2025

---

	2025	2024
<b>ANNEXE A - REVENUS DE PROJETS ET ENTENTES</b>		
Formation continue et perfectionnement	52 947 \$	61 119 \$
Événement Contact culture	-	2 985
Parcours Tissé serré - FRR	46 395	30 605
Projet littératie numérique CAC 2	-	21 286
	<hr/>	<hr/>
	99 342 \$	115 995 \$

## ANNEXE B - PRODUITS AUTONOMES

Cotisations des membres	21 555 \$	19 710 \$
Intérêts	3 226	5 669
Partenariats Grands Prix	6 500	7 000
Remboursements de déplacements	267	797
Vente de services	4 660	3 100
	<hr/>	<hr/>
	36 208 \$	36 276 \$

## ANNEXE C - CHARGES DE PROJETS ET ENTENTES

Formation continue et perfectionnement	48 773 \$	61 320 \$
Événement Contact culture	-	11 178
Parcours Tissé serré - FRR	49 100	30 605
Projet littératie numérique CAC 2	-	21 197
Projets spéciaux	-	939
	<hr/>	<hr/>
	97 873 \$	125 239 \$

# CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

## RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Exercice terminé le 31 mars 2025

	2025	2024
<b>ANNEXE D - FONCTIONNEMENT</b>		
Salaires et charges sociales	313 482 \$	303 351 \$
Activités employés	1 999	3 924
Assemblée générale	2 737	2 559
Assurances	1 801	1 728
Cotisations et abonnements	6 662	6 544
Entretien général	921	786
Formation	2 554	3 347
Fournitures de bureau et impression	4 108	4 034
Frais bancaires	1 376	1 432
Frais de déménagement	4 094	-
Frais de déplacements et de représentation	8 398	9 650
Intérêts sur l'emprunt bancaire	204	204
Location d'équipement	866	1 122
Logiciel de gestion des membres	9 198	15 121
Loyer	31 433	24 798
Service contractuel - comptabilité	6 717	4 667
Services professionnels	31 389	9 308
Site Internet	31	16 670
Taxes et permis	4 834	4 376
Télécommunications	5 385	4 356
	<b>438 189 \$</b>	<b>417 977 \$</b>
<b>ANNEXE E - MANDATS SPÉCIAUX</b>		
Grands prix de la culture	14 286 \$	16 740 \$
Services contractuels	3 504	13 433
	<b>17 790 \$</b>	<b>30 173 \$</b>